



DELIBERATION n° 2026-01-CS-06

Convention de partenariat avec le Département de la Dordogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 19 janvier 2026

Date de la convocation : 19 décembre 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 19 janvier 2026 à 18 heures, salle Aliénor Commune de Périgueux, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents :

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AYMARD Robert	12	JAUBERTIE Pierre	23	MOTARD Gilles
2	BASTIER Dominique	13	LACOMBE Alain	24	NARDOU Thierry
3	BOUTON Sylvie	14	LAGUIONIE Joël	25	NOYER Jean-Luc
4	CHAUSSADE Jean-Claude	15	LECONTE Dominique	26	OLLIVIER Alain
5	COUZON Ghislaine	16	LEGAY Emmanuel	27	PARVAUD Jean
6	DELCROS Rodolphe	17	LESPINASSE Annie	28	PERLUMIERE Philippe
7	DENIS Claude	18	LOTTERIE Jean-Paul	29	PERPEROT Philippe
8	DOBBELS Stéphane	19	MAGNE Jean-Michel	30	RANOUX Jacques
9	ESCAT Liliane	20	MARTY Alain	31	SUDREAU Jean-Louis
10	FOUCHIER Nils	21	MELOTTI Marc	32	VEYSSIERE Marie-Rose
11	GASCHARD Dominique	22	MISCHIERI Pascal	33	VILLESUZANNE Daniel

- 51 Membres en exercices
- 33 Membres présents
- 18 Membres absents

Objet : Convention de partenariat avec le Département de la Dordogne

AR Prefecture

024-200060697-20260119-2026_01_CS_06-DE
Reçu le 28/01/2026

Monsieur le Président présente le projet de convention de partenariat à intervenir avec le Département de la Dordogne au titre de l'année 2026 ; celle-ci prévoit une action conjointe autour de :

- Une ingénierie territoriale partagée et utile aux EPCI membres,
- Un travail partenarial autour de l'animation du volet territorial des fonds européens, au sein d'un Comité des Financeurs mis en place à cet effet,
- La réalisation par le Pays d'actions de communication externe autour de ce partenariat.

Le montant de la participation financière consentie par le Département est appelé à être prochainement défini ; elle pourrait se situer entre 15.000 euros 20 000 euros.

Pour permettre l'instruction de ce dossier, il est proposé au Comité Syndical :

- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'instruction de ce dossier,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Département au titre de l'exercice 2026.

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Périgueux,
Le 22 janvier 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Syndicat Mixte
Emmanuel LEGAY



Le Secrétaire de séance
Nils FOUCHIER



AR Prefecture

024-200060697-20260119-2026_01_CS_06-DE
Reçu le 28/01/2026